



Protection animale : de la science au droit (Diplôme d'établissement de VetAgro Sup)

Publics cibles

Formation continue
Formation initiale

Pré-requis

Le diplôme est ouvert aux candidats disposant d'une licence ou niveau au moins équivalent. La sélection s'effectue parmi des professionnels du droit ou en lien avec l'animal en exercice ou en reconversion, des diplômés en droit, en sciences vétérinaires, en agronomie et en sciences politiques.

Langues d'enseignement

Français

Renseignements pratiques

Durée de la formation : 86h sur 2 mois

Formation : Mixte, 16 h à distance et 40 h sur le campus de Lyon

Lieu d'enseignement

VetAgro Sup

1 Avenue Bourgelat - 69280 Marcy-l'Étoile - France

Pour plus d'information

<http://www.ensv.fr/diplome-detablissement-vetagro-sup-protection-animale-de-la-science-au-droit/>